

Déclaration Trimestrielle de Ressources pour l'Allocation Adulte Handicapé

Tutoriel

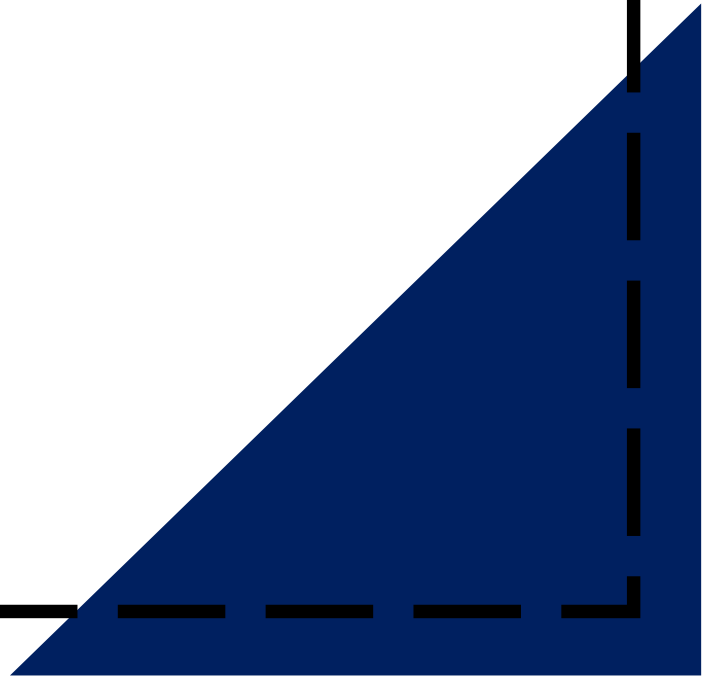


santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Descriptif

Présentation du service en ligne



Pour qui ?

Ce service en ligne s'adresse :

- Au bénéficiaire de la prestation Allocation Adulte Handicapé (AAH), lequel doit fournir à la MSA une déclaration de ressources pour lui et les membres de son foyer ;
- Au conjoint du bénéficiaire AAH ;
- À l'utilisateur avec procuration de déclaration sur l'espace privé d'un bénéficiaire AAH (tuteur).

Fonctionnalités

Ce service permet de déclarer vos ressources à la MSA :

- La période à déclarer vous est indiquée, vous recevez une notification par email au moment propice ;
- Aide à la saisie, les informations connues par la MSA sont pré-remplies ;
- Contrôles bloquants nécessitant une intervention de l'utilisateur avant validation de la déclaration ;
- Bulles d'aide et notice explicative d'informations légales ;
- Possibilité de visualiser, imprimer, enregistrer la déclaration au format PDF ;
- Confirmation d'envoi sur le site et accusé de réception de la déclaration par e-mail.

Avantages

- **Suivi régulier** de vos démarches en autonomie et de façon simple ;
- **Continuité de service** : paiement assuré à la même période ;
- **Simplicité** : 3 écrans maximum pour effectuer la déclaration ;
- **Rapidité** et **économie** : déclaration en temps réel, pas de délais, ni de frais postaux ;
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Disponibilité** 24h/24.
- **Traçabilité** : accusé de réception par mail.

Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », identifiez le bloc « Handicap » et cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH ».

Mes services

Santé, Invalidité

- > Ma Carte Vitale
- > Demander ma carte européenne d'assurance maladie

Voir tous les services

Famille, logement

- > Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- > Déclarer un changement de situation

Voir tous les services

Handicap

- > Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH

Retraite

- > Demander ma retraite (tous régimes) [↗](#)
- > Demander ma réversion (tous régimes) [↗](#)

Voir tous les services

RSA, Prime d'activité

- > Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- > Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA

Voir tous les services

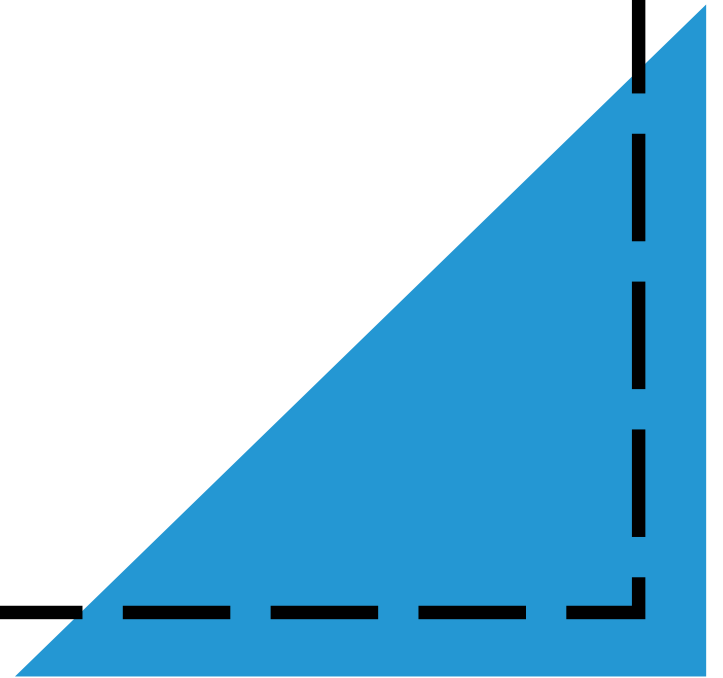
Mes paiements et remboursements

- > Paiements et décomptes santé
- > Paiements invalidité

Voir tous les services

Étapes clés

Laissez-vous guider



Étape 1 : Situation

Ce service permet d'accéder aux rubriques suivantes :

1. Ressources du bénéficiaire et éventuellement du conjoint perçues depuis les 3 derniers mois, calcul des 3 suivants ;
2. Situation personnelle et professionnelle ;
3. Envoyer sa déclaration à sa MSA de rattachement ;
4. Consulter le récapitulatif valant attestation sur l'honneur ;
5. Consulter l'historique des 8 déclarations envoyées par le service en ligne à sa MSA de rattachement.

MSA Provence-Azur > Mon Espace Privé > DTR AAH accueil > Situation

Fil d'arianne positionné sur « Situation »

Etape « situation en cours, les autres étapes ne sont pas encore cliquables

1 Situation

2 Ressources

3 Récapitulatif

4 Confirmation

1 Situation personnelle de **SIMONE VANNES**

Vous vivez **seul(e)**

Vous n'avez pas d'enfant à charge au sens de la législation des Prestations Familiales

Cette composition familiale est-elle exacte ? Oui Non

Votre adresse de résidence est : **RUE DE LA PLACE 81470 AGUTS**

Cette adresse est-elle exacte ? Oui Non

2 Situation professionnelle de **SIMONE VANNES**

Salarié Agricole depuis le 01/01/2011

Incarcération depuis le 01/02/2013

Maison d'accueil spécialisée depuis le 01/02/2013

Non titulaire d'une carte d'invalidité

Cette situation professionnelle est-elle exacte ? Oui Non

Signaler une situation particulière (hospitalisation) ? Oui Non

Annuler Continuer plus tard Précédent Suivant

Possibilité d'indiquer un changement lié à la composition familiale :

1 Situation personnelle de **SIMONE VANNES**

Vous vivez **seul(e)**

Vous n'avez pas d'enfant à charge au sens de la législation des Prestations Familiales

Cette composition familiale est-elle exacte ? Oui Non

Arrivée ou départ :

d'un conjoint

d'un enfant

Étape 2 : Ressources

	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013
Aucun revenu perçu, ni indemnité, ni pension (cochez la case du mois concerné)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenus salariés et indemnités journalières de Sécurité Sociale			
Revenus salariés nets imposables et Indemnités Journalières (maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption) ⓘ	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si salarié en ESAT : Revenus salariés nets imposables et Indemnités Journalières (maladie sauf U ALD, maternité, paternité, adoption) ⓘ	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Primes et gratifications annualisées ⓘ	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus non salariés			
Travailleur indépendant autre que auto entrepreneur (ex: exploitant agricole, artisan...) ⓘ			<input type="checkbox"/>
Auto entrepreneur ⓘ			<input type="text"/>
Autres indemnités			

Dans cette rubrique, sont à déclarer les primes exceptionnelles perçues annuellement avant saisies ou retenues (c'est-à-dire même si vous n'en avez pas disposé du fait de saisies ou autres prélèvements). le montant (inscrit sur votre bulletin de salaire) est à déclarer dans la case du mois de perception.

Important pour le calcul de votre AAH :
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine? oui non

Choisir un revenu ▼ depuis le <input type="text"/>	Choisir un revenu ▼ depuis le <input type="text"/>
Choisir un revenu ▼ depuis le <input type="text"/>	Choisir un revenu ▼ depuis le <input type="text"/>

Annuler


Continuer plus tard


Précédent


Suivant

Étape 3 : Rupture de ressources

Important pour le calcul de votre AAH :
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine? oui non

Choisir un revenu ▼ depuis le 

Choisir un revenu ▼ depuis le 

Choisir un revenu ▼ depuis le 

Choisir un revenu

- Revenus nets perçus et IJ maladie, maternité, paternité et adoption
- Remunération totale versée par l'ESAT
- Revenus des travailleurs indépendants hors autoentrepreneurs
- Indemnités de chômage et de préretraite pole emploi
- Montant des autres indemnités journalières (maladie professionnelle)
- Retraites, pensions et rentes imposables
- Allocation veuvage

[Précédent](#) [Suivant](#)

disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données que vous fournissez. Pour exercer, adressez-vous à MSA Provence-Azur 152, av de Hambourg, 13000 Marseille, France.

[FAQ](#) | [Contact](#)

Important pour le calcul de votre AAH :
Des revenus ont-ils cessé d'être versés de manière certaine? oui non

Choisir un revenu ▼ depuis le 

Choisir un revenu ▼ depuis le 

Choisir un revenu ▼ depuis le 

Choisir un revenu ▼ depuis le 

[Annuler](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

2013 septembre

	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
							1
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30							

[Ce jour](#) [Aucun](#)

disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données que vous fournissez. Pour exercer, adressez-vous à MSA Provence-Azur 152, av de Hambourg, 13000 Marseille, France.

[FAQ](#) | [Contact](#)

Étape 4 : Confirmation

Accueil > Mon Espace Privé > Confirmation

Aide Contact Questions fréquentes

1 Situation 2 Ressources 3 Récapitulatif 4 Confirmation

Accusé de réception

✓ Votre déclaration trimestrielle de ressources a bien été transmise à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole MPN le 30/09/2013 à 14:41 sous le numéro d'enregistrement 81_DAAH_20130930_02

📄 Télécharger votre déclaration en PDF ⓘ
Retrouvez à tout moment vos déclarations dans votre espace privé ⓘ

✉ A la suite d'un incident technique, l'envoi par email de la confirmation de réception a échoué. Néanmoins, nous souhaitons vous rassurer sur le fait que nous avons bien reçu votre déclaration et nous vous conseillons de noter son numéro d'enregistrement.

Important

⚠ Pour calculer et verser votre droit à l'AAH dans les meilleurs délais,

- ▶ merci d'effectuer dès maintenant [votre déclaration de ressources](#) pour les Prestations Familiales ⓘ
- ▶ si vous ne l'avez pas déjà adressée, merci de nous fournir la photocopie du bulletin d'incarcération
- ▶ si vous ne l'avez pas déjà adressée, merci de nous fournir la photocopie recto verso de la carte d'invalidité
- ▶ si vous ne l'avez pas déjà adressée, merci de nous fournir la photocopie du bulletin d'hospitalisation

Et pour mettre à jour votre dossier,

- ▶ merci d'effectuer dès maintenant [votre changement d'adresse](#) ⓘ

Et ensuite ?

📅 Dès que vous pourrez procéder à votre prochaine déclaration trimestrielle A.A.H., nous vous préviendrons par email ou courrier postal.

Retour à l'accueil

Retour à l'accueil de l'espace

L'étape « Confirmation » est en cours, il n'est plus possible de cliquer sur les étapes précédentes

Confirmation de l'envoi et numéro d'enregistrement

Confirmation de la réussite ou non de l'envoi du mail AR

Liste des formalités complémentaires à effectuer

Concerne la notification